



UNION DES COMORES
Unité – Solidarité – Développement

MINISTRE DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET DES HYDROCARBURES

PROJET DE D'ACCES A L'ENERGIE SOLAIRE AUX COMORES (PAESC)

AGENCE D'EXECUTION DU PROJET (AEP)

TERMES DE RÉFÉRENCES

Recrutement d'un spécialiste responsable du suivi et de la supervision des activités relatives au genre et à la protection contre la violence basée sur le Genre (VBG), l'Exploitation et les Abus Sexuels (EAS) du PAESC

1. Contexte et justification du projet

L'Union des Comores, par l'intermédiaire du Ministère en charge de l'Énergie (le Client), souhaite développer la production d'énergie solaire dans le pays et améliorer la performance de la Société nationale d'électricité SONELEC. Le projet est financé par l'Association Internationale de Développement (IDA)

Malgré un potentiel d'énergie renouvelable avéré très important, notamment l'énergie solaire, le plus grand part de l'électricité est produit à partir de groupes électrogènes utilisant du pétrole importé. Les coûts de production qui en résultent sont très élevés. Ces coûts, couplés à un taux de pertes élevé en raison de la vétusté du réseau de distribution, de la fraude et des difficultés de recouvrement des factures, mettent en péril l'opérateur SONELEC.

L'objectif du projet est de construire des installations de production photovoltaïque (PV) avec stockage sous forme de batteries et d'injecter dans le système électrique afin de diversifier le mix énergétique des Comores. La production PV se substituera à la production thermique classique et permettra ainsi de réduire la consommation de produits pétroliers.

Cet objectif sera atteint grâce à la mise en place d'une plate-forme technologique et institutionnelle robuste permettant l'essor du PV sur le territoire à travers la réalisation d'un projet pilote.

Ce projet soutiendra les principaux objectifs de la politique énergétique du gouvernement de l'Union des Comores (GdC). Exploiter le potentiel d'énergie solaire du pays améliorera la sécurité énergétique en réduisant la dépendance des Comores au pétrole. Il contribuera aux engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris. Enfin la réduction des coûts de production du kWh et l'amélioration de la qualité de fourniture favoriseront l'emploi et le développement économique local.

Le GdC et la Banque Mondiale ont initié la phase de préparation du projet selon la structure suivante :

Composante 1 : Investissement dans le stockage d'énergie, le photovoltaïque et la modernisation du système électrique.

Cette composante financera environ 9 MWc de PV sur Grande Comore (6 MW), Anjouan (2 MW) et Mohéli (1 MW). Afin de permettre l'injection future d'énergie solaire dans le réseau de chacune des trois îles, cette composante installera également un stockage autonome par batterie (i) sur Grande Comore (15 MWh); (ii) sur Anjouan (3MWh), et (iii) sur Mohéli (1MWh). Pour assurer la stabilité du système électrique sur les trois îles, réduire les pannes et améliorer la qualité globale de l'approvisionnement en électricité, cette composante comprendra également des investissements dans le réseau de transmission d'électricité.

Composante 2 : Redressement commerciale et opérationnelle de SONELEC

Sur la base des résultats obtenus avec le projet PRES, cette composante vise à renforcer la performance opérationnelle et la gouvernance de la SONELEC à travers la mise en œuvre effective d'un plan d'amélioration de la performance (PAP) de l'entreprise, y compris un programme complet de protection des revenus couvrant l'expansion géographique de la SONELEC.

Composante 3. Assistance technique, mise en œuvre du projet

Cette composante fournira un soutien essentiel à la mise en œuvre du projet ainsi qu'un renforcement des capacités des entités d'exécution nécessaires à la mise en œuvre des composantes 1 et 2. Cette composante apportera un soutien aux principales institutions du secteur de l'énergie par le recrutement d'experts externes et la fourniture de formations (y compris des ateliers) pour remplir les fonctions clés, notamment : (i) la consolidation du cadre institutionnel, de planification et réglementaire du secteur, (ii) appui technique à la SONELEC et à la DGEME, (iii) études spécifiques dont plan de développement à moindre coût basé sur le schéma directeur adopté, analyse géospatiale de l'électrification.

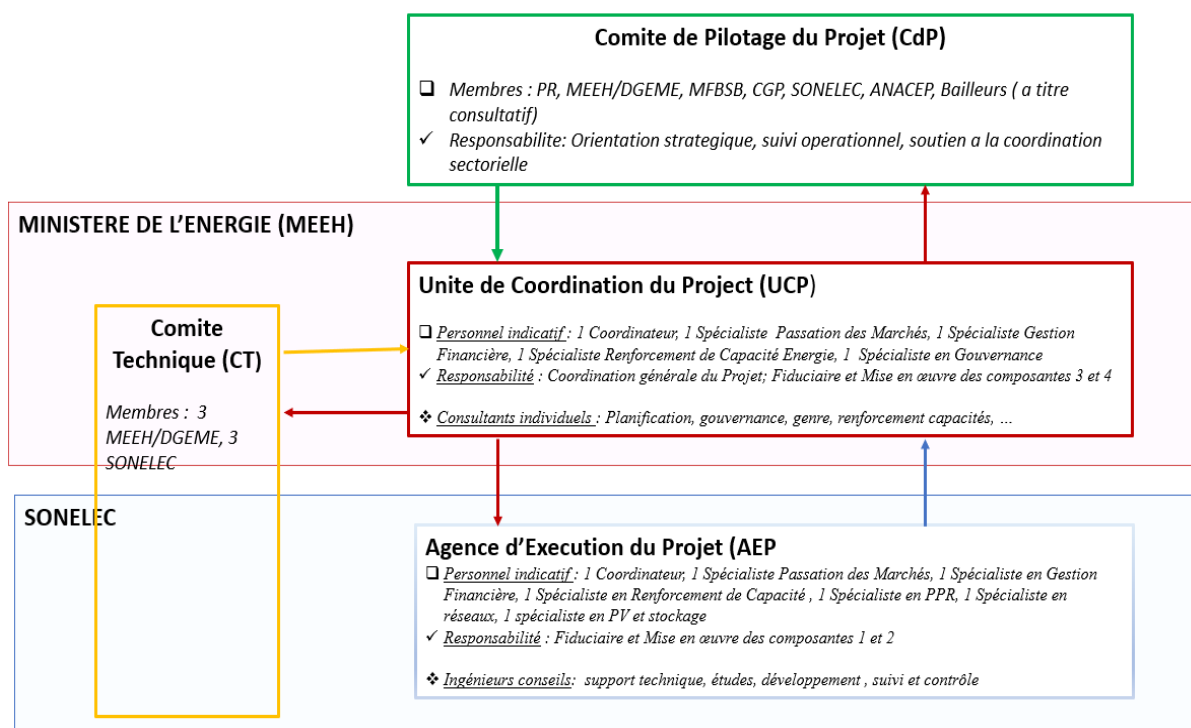
Composante 4 : Une composante d'intervention d'urgence conditionnelle (CIUC)

Une composante d'intervention d'urgence conditionnelle (CIUC) à zéro allocation peut être utilisée pour contribuer à la mise en œuvre d'activités en réponse à une urgence nationale éligible.

Schéma institutionnel de mise en œuvre du projet

Le Projet sera mis en œuvre par deux entités d'exécution : le MEEH et la SONELEC. La coordination générale du Projet ainsi que la mise en œuvre des activités d'assistance technique au titre de la sous -Composante 3.1 et composante 4 du projet seront dirigées par une unité de coordination de projet (UCP) au sein du MEEH. La mise en œuvre des Composantes 1 et 2 et les sous composantes 3.2, 3.3, 3.4 et 3.5 sera dirigée par une Agence d'Exécution du projet (AEP) ancrée dans la SONELEC. Le personnel de l'UCP et de l'AEP sera recruté sur une base compétitive et structuré pour inclure une expertise fonctionnelle et technique adéquate. L'AEP comprendra un coordinateur de projet en plus du personnel pour la gestion financière, la passation des marchés, les sauvegardes sociales et environnementales

ainsi que des ingénieurs conseils. Le Spécialiste VBG et genre sera place sous l'autorité du Coordonnateur de l'AEP.



La note de bonnes pratiques concernant l'exploitation et les abus sexuels et le harcèlement sexuel (EAS/HS) dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil (Note de Bonnes Pratiques EAS/HS), reconnaît que des opérations impliquant des grands travaux de génie civil peuvent augmenter le risque de la Violence basée sur le genre (VBG), y compris les risques d'exploitation et d'abus sexuels (EAS/¹), ainsi que de harcèlement sexuel (HS). Ces risques peuvent être exercés par un éventail d'acteurs liés à la mise en œuvre des opérations tant dans les sphères publique et privée de plusieurs manières, par exemple, à travers l'afflux important de travailleurs augmentant le risque de rapports sexuels transactionnels, le changement dans la dynamique du pouvoir à la maison, ou le manque de voies sécurisées facilitant l'accès au travail pour les femmes.

Le Note de Bonnes Pratiques EAS/HS a été préparé pour aider les équipes de projet à définir une approche permettant d'identifier les risques de VBG, en particulier d'EAS ainsi que de HS, que peuvent présenter des opérations de financement de projets d'investissement (FPI) comportant des contrats de grands travaux de génie civil importants, et de conseiller en conséquence les emprunteurs sur la meilleure façon de gérer ces risques. Le GPN SEA/SH s'appuie sur l'expérience de la Banque mondiale ainsi que sur les meilleurs pratiques en usage dans ce secteur au niveau international en matière de programmes de prévention et de réponse à la VBG, y compris celles d'autres partenaires de développement.

¹ A noter que le Note de Bonnes Pratiques EAS/HS a récemment été mis à jour en octobre 2022 (troisième édition) en versions anglais et français.

Les présents termes de référence (TDR) sont élaborés pour le recrutement d'un(e) Spécialiste du genre et en VBG, y compris l'EAS et le HS, qui sera chargé(e) d'appuyer le projet dans la prévention, l'atténuation et la réponse aux risques liés à l'EAS / SH dans l'Agence d'Exécution du Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores et en appuyant aussi l'Unité de Coordination du Projet.

2. CONTEXTE NATIONAL PAR RAPPORT AUX VBG

La violence basée sur le genre (VBG) reste taboue et cachée aux Comores. La société comorienne valorise les rôles traditionnels de genre, eux-mêmes consacrés par les « grands mariages » qui sont souvent utilisés pour cimenter les membres de la communauté. Les survivantes de VBG ne cherchent pas d'aide en dehors de leur famille, car il y a une forte acceptation de la violence exercée contre les femmes. L'impunité pour les auteurs des actes de VBG prévaut également, en partie du fait que le cadre législatif national de lutte contre la violence basée sur le genre n'a pas été opérationnalisé.

Le silence des survivantes ainsi que le manque de rapports et de données fiables rendent difficile l'évaluation de la situation en matière de VBG, y compris l'EAS et de HS, aux Comores. Les données de l'Enquête démographique réalisée en 2012 auprès des ménages indiquent qu'au moins 17 % des femmes et des filles âgées de 15 à 49 ans ont été victimes de violences physiques ou sexuelles de la part d'un agresseur et qu'une femme et une fille sur 10 mariées et dans le groupe d'âge 15 à 49 ans ont été victimes de violences émotionnelles, physiques ou sexuelles de la part d'un conjoint ou d'un partenaire.²

Les Comores font partie des 12 pays de la région de l'Afrique de l'Est et du Sud au sein desquels le taux de mariage des enfants est supérieur à 30%. Trente-deux pour cent des femmes âgées de 20 à 24 ans sont mariées avant l'âge de 18 ans et 10 % avant l'âge de 15 ans. Les niveaux élevés de pauvreté, combinés au faible taux de scolarisation dans les écoles primaires et secondaires et au manque d'opportunités pour les filles, font partie des facteurs qui expliquent les mariages d'enfants et les grossesses précoces des adolescentes. Il existe une forte corrélation entre le travail forcé et domestique des enfants et les risques d'EAS des enfants des îles.

La rareté des programmes de soutien de qualité aux survivantes de VBG aux Comores est une préoccupation majeure. À l'exception des structures embryonnaires des Services d'Écoute, qui répondent aux besoins des enfants survivants d'agression sexuelle et de négligence, les services spécialisés sont insuffisants pour répondre aux besoins des survivantes de VBG.

Suite à l'évaluation préliminaire du risque de risques de VBG du projet, les facteurs de risque suivants ont été identifiés : l'afflux de main-d'œuvre associé au risque de sexe transactionnel ; la proximité des activités du projet aux voies de passage fréquents des femmes et des filles, ainsi que la localisation du projet dans des zones difficiles d'accès et de supervision qui sont associées au risque de violences et abus sexuels.

Par la suite, il a été déterminé que le Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores devra mettre en place certaines mesures afin d'atténuer les risques d'EAS/HS et se mettre en conformité dans l'ensemble aux normes et aux bonnes pratiques en matière de lutte contre les VBG, y compris celles élaborées dans la Note de Bonnes Pratiques EAS/HS, qui inclut la

² Enquête démographique et auprès des ménages (EDS) 2012.

mobilisation d'un(e) Expert(e) en VBG au sein de l'AEP afin d'appuyer les deux Spécialistes en mesures de sauvegardes environnementale et sociale dans la mise en œuvre des activités.

3. Objectif

L'objectif général de ce poste est d'appuyer le projet dans la prévention, l'atténuation des risques et la réponse aux VBG, y compris l'EAS et le HS, et les activités sensibles au genre liées à sa mise en œuvre. Le Spécialiste du genre et de la VBG sera chargé du développement, le fonctionnement, la supervision et la coordination de ces activités du projet dans l'AEP et dans l'UCP et assistera les deux Coordinateurs et les autres membres du Projet.

Les responsabilités spécifiques du mandat du responsable en genre et VBG sont comme suit :

- a. S'assurer l'amélioration des stratégies et des mécanismes d'atténuation des risques de VBG, de Violence Contre les Enfants (VCE) et d'EAS/HS liées au projet.
- b. S'assurer la mise en œuvre et la coordination des activités de prévention et de réponse à la VBG ainsi que dans l'atténuation des risques d'EAS/SH en supervisant les contrats des prestataires de services et en assurant la mise en œuvre éthique et appropriée du mécanisme de gestion des plaintes (MGP), en collaborant avec les autres membres du PAESC, surtout les Spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale, et en coordonnant les actions prévues avec les partenaires du projet et les autorités nationales et insulaires impliquées dans sa mise en œuvre
- c. Mettre en œuvre le suivi et évaluation des activités liées à la prévention, la réponse, et l'atténuation des risques de EAS/HS, en assurant le suivi éthique des indicateurs divers liés aux activités de prévention et réponse à la VBG et au fonctionnement du MGP, en faisant l'analyse des différentes activités par rapport aux écarts dans la performance et aux ajustements à faire, et en contribuant aux rapports périodiques et au plan d'action du projet.
- d. Mettre en œuvre le suivi des activités liées à l'égalité des sexes à inclure dans le projet, en collaboration avec d'autres membres de l'AEP (notamment le spécialiste en sauvegarde social) et de l'UCP et en consultation régulière avec les principales parties prenantes dans des environnements sûrs et favorables, en particulier lorsque les risques d'EAS/SH peuvent être discutés (e. g., groupes de femmes, universités, etc.).

4. Tâches

Dans l'exécution de sa mission, le spécialiste du genre et de la VBG devra :

Sur la VBG :

- a) Assurer la mise en œuvre, (incluant mise à jour, supervision des actions prévues) du plan d'action sur la VBG du projet, y compris toutes les mesures d'atténuation des risques liés à l'EAS / SH incluses dans le plan d'action.
- b) Veiller à ce que tous les aspects pertinents liés à l'EAS/SH soient inclus dans les instruments et la documentation du Cadre Environnemental et Social du projet, ainsi que dans tous les documents d'appel d'offres ou contrats liés à l'approvisionnement et aux engagements des entrepreneurs.
- c) Superviser le recrutement et le travail effectué par tout consultant ou prestataire de services engagé pour fournir une assistance technique externe en relation avec la mise en œuvre du plan d'action VBG du projet.

- d) Développer et mettre en œuvre un plan de formation et de renforcement de capacité en VBG/EAS/VCE pour l'ensemble des parties prenantes du projet ;
- e) Examiner le Code de Conduite éthique pour les travailleurs des sous-traitants et s'assurer que les éléments de prévention et de réponse à la VBG / EAS / SH sont très clairs et que les sanctions en cas d'inconduite sont bien stipulées.
- f) Surveiller la formation des employés sur le Code de Conduite éthique et s'assurer que tous les employés connaissent ses dispositions et ont signé le code de conduite éthique
- g) Assurer l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie et d'outils à utiliser pour la formation des employés et des communautés et la sensibilisation des communautés et des travailleurs des sous-traitants qui abordera les risques de VBG/EAS/HS, la réponse appropriée et éthique aux incidents de EAS/HS, et la mise en œuvre du Code de bonne conduite et d'un MGP sensible à l'EAS/SH.
- h) Superviser l'organisation de toutes les consultations communautaires concernant les risques d'EAS/SH liés au projet, en veillant à ce que ces consultations soient menées dans des espaces sûrs et confidentiels, dans des groupes séparés selon le sexe et avec des facilitateurs de même sexe.
- i) Superviser, avec le spécialiste social du projet, l'élaboration et la mise en œuvre de procédures de gestion des plaintes relatives à l'EAS/SH dans le cadre du MGP du projet et fournir un examen continu de l'efficacité du MGP en ce qui concerne la gestion des plaintes liées à la VBG/EAS/HS dans le cadre du projet, y compris un protocole de partage de l'information ainsi qu'un protocole pour répondre aux plaintes liées à l'EAS/SH, tout en assurant une approche « axée sur le/la survivant(e) » dans le projet afin de s'assurer que les personnes ayant vécu un incident d'EAS/SH reçoivent une assistance médicale, psychosociale et juridique conforme aux besoins de chaque personne, sous réserve du consentement de la survivante et tout en respectant son droit à la confidentialité et à la sécurité (cela inclura un suivi régulier sur le terrain pour vérifier le bon fonctionnement du MGP, les pistes d'entrée appropriées et la qualité des services dans le circuit de référencement) et faire des recommandations;
- j) S'assurer que les prestataires de services de VBG (minimaux médicaux, psychosociaux et juridiques) dans les zones de mise en œuvre du projet, y compris les informations concernant les services adaptés aux enfants ainsi que la qualité de ces services, sont cartographiés et que cette cartographie est incluse dans le GRM du projet.
- k) Examiner l'efficacité des campagnes de sensibilisation du public sur la VBG / EAS/ HS, VCE et le travail des enfants et fournir des conseils sur la conduite d'une campagne de sensibilisation du public.
- l) Surveiller les incidents liés à la VBG, à l'EAS/SH et à l'ECV rencontrés par le projet, en veillant à ce que les services soient aiguillés rapidement et à une approche centrée sur les survivantes, et produire un suivi actualisé de tous les incidents liés au projet, examiner l'efficacité des protocoles d'intervention en cas d'incident d'EAS/SH du projet, y compris pour les renvois aux services, et formuler toute recommandation pertinente d'amélioration.
- m) Examiner et mettre à jour les documents suivants en liaison avec le fournisseur de services de VBG du projet :
 - PGES du Client (PGES-E)
 - Plan d'action VBG du projet
 - Codes de conduite éthique des travailleurs
 - Mécanisme de gestion des plaintes des travailleurs, en veillant à ce que le MGP soit sensible et réactif aux incidents EAS/HS
 - Politique finale du projet en matière de harcèlement sexuel

- Plans définitifs du PAESC (l'UCP et l'AEP) pour la communication et l'engagement communautaires
- n) Sur la base des informations recueillies, produire un outil de suivi (par exemple, un tableau) résumant les informations relatives aux contrats des prestataires de services ou des consultants relatifs à la VBG/EAS/HS, aux codes de bonne conduite mis en vigueur, et aux dates de formation des travailleurs des entreprises ainsi que du personnel du projet.
 - o) Compiler et soumettre des rapports mensuels sur toutes les activités mises en œuvre dans le cadre de cette mission dans le but d'évaluer les activités du projet pour apprécier l'adéquation avec les exigences nationales et de la Banque mondiale en matière d'atténuation des risques de VBG/EAS/HS et de gestion des plaintes VBG/EAS/HS et formuler toute recommandation appropriée pour améliorer les performances ;
 - p) Documenter les meilleures pratiques en matière de prévention et de réponse aux incidents de la VBG/EAS/HS, aux VCE et aux abus sexuels d'ECV liés au projet, ainsi qu'en ce qui concerne toute autre mesure d'atténuation des risques liés à l'EES/SH mise en œuvre dans le cadre du projet.
 - q) Contribuer à la préparation des plans d'action annuels, ainsi qu'à la rédaction des rapports périodiques de projet (mensuels, trimestriels et annuels) et veiller à ce que les aspects VBG/EAS/HS soient dûment pris en compte dans ces rapports.

Sur le genre :

- a) Développer et mettre en œuvre des activités spécifiques pour la promotion du genre dans le cadre du projet et conformément aux objectifs du projet ;
- b) Élaborer des mandats pour une organisation qui peut soutenir les différentes activités du projet liées à l'égalité des sexes, y compris, mais sans s'y limiter, l'élaboration d'une formation pour les opérateurs sur les interventions des témoins pour la prévention de la violence ; l'appui à l'élaboration de programmes d'études tenant compte des sexes spécifiques pour le programme national de formation maritime et l'appui à la constitution de comités de sécurité tenant compte des sexes spécifiques;³
- c) Suivre l'élaboration par le Ministère et par la SONELEC d'un programme national de formation en énergie pour encourager la main-d'œuvre qualifiée, en particulier les femmes professionnelles dans le secteur de l'énergie.
- d) Cartographier les institutions pour la mise en place d'accords de collaboration (par exemple, universités, Centre de formation professionnelle des Comores, groupes de femmes, etc.) pour l'élaboration des programmes de formation aux métiers de l'énergie et d'une stratégie de sensibilisation, de recrutement et de rétention des femmes dans le cadre du programme de formation en énergie.
- e) Surveiller l'élaboration d'une évaluation pour déterminer les obstacles auxquels les femmes font face pour participer au programme national de formation maritime et y être maintenues, y compris des recommandations pour éliminer les obstacles cernés.

Sur les deux objectifs (genre et VBG)

- a) Le spécialiste du genre et de la VBG préparera les rapports régulièrement pour résumer les activités du genre et de la VBG liées au projet.

³ Selon les qualifications, cette activité peut également être incluse dans les termes de référence du prestataire de services pour la VBG/EAS/SH.

5. Qualifications de spécialiste en genre et VBG

L'expertise suivante sera requise pour effectuer les services de conseil :

- a) Au moins une maîtrise en études de genre, études de développement, sociologie ou dans un domaine connexe avec au moins 5 ans d'expérience dans la réalisation de projets de genre et de développement.
- b) Au moins 2 ans d'expérience avérée dans la gestion de la mise en œuvre de projets de prévention et réponse VBG / EAS / SH lorsque cela est possible.
- c) Excellente connaissance des principes directeurs et de l'éthique qui régissent le travail avec les survivantes de VBG, une approche centrée sur les survivantes de VBG incluant les enfants survivants, et les bonnes pratiques dans la mise en œuvre des interventions de prévention et lutte contre les VBG/EAS/HS
- d) Excellente connaissance des principes éthiques entourant le traitement et la gestion des données sensibles sur la VBG et les survivantes.
- e) Compréhension avérée du cadre juridique, politique et institutionnel de l'Union des Comores pour la VBG, la protection de l'enfance et les questions connexes.
- f) Expérience avérée de travail en partenariat avec les parties prenantes nationales et locales dans la mise en œuvre de projets.
- g) Expertise en matière de suivi et d'évaluation, en particulier le suivi des progrès, la préparation de rapports de qualité et la documentation des bonnes pratiques.
- h) Excellente maîtrise du français, une bonne capacité de rédaction;
- i) Une expérience de travail avec les programmes de protection de l'enfance est un atout.

6. Durée et lieu de la mission

Le Spécialiste du genre et de la VBG sera recruté à temps plein pour une période de quatre (4) ans, avec une période probatoire de douze mois, puis une évaluation annuelle des performances. Il travaillera dans le PAESC sous la direction du Coordinateur de l'AEP. Il(elle) sera régi par les Procédures de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO) du projet. Il se conformera aux règles établies pour le fonctionnement du PAESC.

Le lieu de travail est basé à Moroni en Union des Comores au sein du PAESC, et le spécialiste sera appelé à effectuer des déplacements dans les zones d'intervention du Projet.